

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION RÉTROPOMME

DIMANCHE 23 JUIN 2024, PIERRE-À-BOT, NEUCHÂTEL

Le président Philippe Küpfer ouvre l'Assemblée à 10h15 et informe les personnes présentes de son départ en cours de séance. Boris Bachofen prendra le relais pour mener la suite de l'Assemblée générale.

L'ordre du jour de l'AG prévu est le suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2023.*
2. *Rapport d'activités pour l'année écoulée. Discussion et approbation.*
3. *Présentation des comptes pour les années 2021-2023, discussion.*
4. *Désignation des vérificateur.ices des comptes pour les années 2021-2025.*
5. *Les activités en cours de l'Association. Informations sur l'installation de Rétropomme dans les nouveaux locaux.*
6. *Présentation du programme pour la suite de la saison.*
7. *Divers.*

D'emblée, le président présente une légère modification de l'ordre du jour par rapport au document envoyé par courrier. En effet, les comptes 2021, 2022, 2023 n'ont pas pu être achevés à temps pour être soumis aux vérificateur.ices. De surcroît, les binômes désignés précédemment ne sont plus disponibles. Il s'agira donc de les élire (point 4), puis ces personnes pourront effectuer leur mission de vérification et les comptes pourront ensuite être approuvés.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2023

L'année passée déjà les comptes n'avaient pas pu être bouclés ni vérifiés à temps pour l'AG. Il avait alors été dit que le retard serait rattrapé et les comptes approuvés à l'Assemblée du 23 juin 2024. Cela n'ayant pas pu être tenu, le président prie l'assemblée d'excuser ce retard. Il mentionne également le fait qu'il avait omis de faire élire les vérificateur.ices lors de l'AG de l'année passée et insiste sur la nécessité de le faire à présent.

Après ces précisions, le procès-verbal 2023, soumis aux membres présent.es sous sa forme écrite, est accepté par l'assemblée.

2. Rapport d'activités pour l'année écoulée (2023-24).

Le rapport d'activité est fourni à l'assemblée dans sa version papier.

Introduction

Le président explique la difficulté à comprendre le fonctionnement de Rétropomme au sens large. Trois organisations collaborent à des degrés divers, mais partagent des objectifs. Il s'agit de l'Association, de la Fondation et de l'entreprise de Boris Bachofen « Apiculture et Arboriculture ». Leur interdépendance fonctionnelle se traduit évidemment au niveau de leur gestion assumée toutes les trois par Boris Bachofen, et particulièrement au niveau des compatibilités. Il y a cependant un ordre de priorité : les comptes de la Fondation doivent être effectués dans un délai strict pour être présentés à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations ASF, à Berne. Tout retard implique des avertissements, puis des sanctions pécuniaires. Le bouclage des comptes de la Fondation a donc la priorité sur les comptes de l'Association, d'où les retards dans la comptabilité de l'Association.

Le président regrette l'absence d'un caissier dans le comité actuel. Il pourrait s'occuper des comptes de l'Association, comme cela était réalisé dans le passé.

Manifestations associatives

Philippe Küpfer rappelle l'engouement du public pour l'événement de la *Bourse aux greffons* : cette manifestation attire un public qui vient de loin pour le cours de greffage, seule une fraction des participant.es vient du canton de Neuchâtel. Il se réjouit que cet événement contribue à propager les anciennes variétés, ce qui est le but fondamental de Rétropomme.

Projet Béroche

Lors de l'assemblée générale de 2023, les perspectives de développement du projet Béroche se présentaient d'une manière favorable. La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) s'était prononcée oralement en faveur du projet. Elle envisageait de proposer son financement à des Fondations suisses alémaniques recherchant des projets en Romandie. La situation aujourd'hui est tout autre : Philippe Küpfer relate les aléas qu'il a eus avec la transmission du dossier à la Fondation SL-FP et aboutit à la conclusion suivante : les interlocuteurs partent à la retraite et il n'y a pas de repreneurs pour le projet. Celui-ci n'a par ailleurs pas été diffusé en Suisse-allemande comme prévu initialement. Le projet est compromis. En revanche, la mise en place du projet d'agroforesterie au Devens se poursuit. Le premier cours de taille sur les arbres plantés à l'automne 2022 a été conduit par Boris à la satisfaction du Groupe Nature de la Grande-Béroche présidé par une de nos membres, Madame Sylvie Maître.

Le bon développement de nos arbres contraste avec la croissance misérable de nombreux fruitiers plantés, souvent avec l'aide financière de la Confédération, puis laissés à l'abandon. Boris Bachofen fait remarquer que l'on part trop souvent du principe qu'il n'y a pas besoin de s'occuper des vergers haute-tige anciens. Il précise que ces vieux arbres ont été très bien entretenus pendant 60 ans par nos aïeux puis malheureusement négligés pendant les 40

ans suivants. On vit donc aujourd'hui sur l'héritage des premières décennies d'entretien. Etant donné le manque de soin actuel, il déplore le fait qu'il n'y aura sans doute pas d'héritage sur lequel s'appuyer pour la prochaine génération, qui recevra des arbres en fort mauvais état.

Boris illustre l'impact incroyable de l'entretien sur la reprise de l'arbre avec la photo du rapport, qui montre un arbre en pleine forme, grâce aux soins méticuleux du président de l'association, qui a arrosé presque quotidiennement et à la main les arbres de la Béroche !

Suite à une question, Philippe Küpfer relève l'intérêt des arbres morts pour la biodiversité : niches, cachettes, gui et lierre des vieux arbres sont plutôt bénéfiques pour la faune. Il n'envisage pas de les éliminer tous. Les branches de cerisiers morts se substituent même aux fils électriques d'autrefois pour permettre le rassemblement automnal des hirondelles avant leur migration.

Après quelques digressions sur les semis de noyers et de chênes, le président présente le bon avancement des plantations à l'exploitation du Devens. Il rappelle que les projets sont évolutifs et demandent une expérience à acquérir.

Suite à cela, le rapport d'activités 2023-24 est accepté par l'assemblée. Ph.Küpfer cède alors la parole à Boris Bachofen pour la conduite de la suite des débats.

3. Présentation des comptes pour les années 2021-2023, discussion.

Boris Bachofen commence la présentation des comptes en s'excusant du retard pris dans l'administratif. Il insiste sur la tâche des vérificateur.ices de comptes et appuie sa demande que les personnes élues s'engagent à être présentes aux convocations pour mener à bien ce travail.

Les comptes sont commentés par Boris Bachofen comme suit :

Ventes des arbres : elles progressent mais sont liées à la météo et n'échappent pas aux modes. Un petit recul des ventes est à noter pour 2024, lié à la météo avec un mois de novembre où il a plu 3 fois plus qu'habituellement. Le chiffre d'affaire reste cependant bon et le résultat réjouissant.

Vente de raisinée : lors de la dernière *Bourse aux arbres*, la raisinée produite a directement été vendue lors de la manifestation, d'où un bon résultat. Rétropomme a participé à la « Coupe du monde de la raisinée » en octobre 2022, en offrant les prix du concours. Cette manifestation a été une belle occasion de vendre de la raisinée.

Service des repas et des boissons lors de la Fête d'automne. Grâce en particulier aux bénévoles, les ventes de repas, de petites restaurations et de boissons ont connu une belle progression.

Cotisations : présentation du nouveau concept : un récapitulatif des cotisations est envoyé une fois l'an, que les membres aient payé ou non leur dû. Il n'y a ainsi plus de rappels. C'est une amélioration du suivi et de la collecte des cotisations.

Boris Bachofen rappelle les avantages d'être membre cotisant.e : rabais lors des cours et lors des achats des arbres. La cotisation est par ailleurs offerte aux membres qui collaborent

bénévolement à nos manifestations. Les rabais offerts aux membres représentent de fait 10% du chiffre d'affaire total des ventes, ce qui est conséquent, d'où l'importance que les membres assument leur cotisation.

Charges : Boris fait remarquer que si Rétropomme vend beaucoup d'arbres, ils sont achetés auprès de partenaires d'où aussi une dépense conséquente.

Charges de services : la vente des arbres ayant augmenté, le travail administratif et pratique s'y rapportant a également augmenté. C'est du travail facturé car il n'y a pas de bénévole caissier pour l'association.

Charges pour la vulgarisation : la Loterie Romande ne veut pas payer un projet reconduit chaque année mais finance uniquement les nouveaux projets. A ce jour, les réserves de l'Association pour les projets de vulgarisation sont épuisées.

Autres charges, le loyer : jusqu'à maintenant, le loyer n'avait jamais été mentionné dans les comptes. Mais depuis janvier 2024, il figure dans la comptabilité. Une clé de répartition des charges liées au bâtiment Stöckli a été mise en place (point 5). Elle concerne les 3 partenaires impliqués dans le fonctionnement de Rétropomme.

Charge exceptionnelle de 2021 : c'est le coût du plancher de la tente, qui a remplacé les copeaux. On a payé 7'000.-, partagé entre des prestations facturées et des prestations bénévoles, avec en particulier un très grand travail effectué par Philippe Matthey et Bob Thomson. Merci à eux.

4. Désignation des vérificateur·ices des comptes pour les années 2021-2025 :

Les personnes suivantes se sont proposées pour être vérificatrices des comptes, de la manière suivante :

Année 2021-22 : Cyril Combremont, Alain Collioud, Pierre Cusin

Année 2022-23 : Cyril Combremont, Alain Collioud, Pierre Cusin

Année 2023-24 : Cyril Combremont, Alain Collioud, Pierre Cusin

Année 2024-25 : Yves Collioud (c'est son frère Alain qui propose Yves).

Conformément aux statuts de l'Association, chaque vérificateur fonctionnera pour 3 années, sans compter les années de suppléance. La proposition de nommer Yves Collioud comme vérificateur n'est pas conforme à la règle, Yves étant membre du comité.

Proposition de Ph.Küpfer , à confirmer lors de la prochaine assemblée :

Année 2021-22 : Cyril Combremont, Alain Collioud, suppléant Pierre Cusin

Année 2022-23 : Cyril Combremont, Alain Collioud, suppléant Pierre Cusin

Année 2023-24 : Cyril Combremont, Pierre Cusin, suppléant Alain Collioud,

Année 2024-25 : Alain Collioud, Pierre Cusin

Ainsi, chaque vérificateur siégera 3 années, conformément au règlement. Pierre Cusin serait encore disponible pour la période 2025-26.

5. Les activités au programme de l'Association pour la suite de 2024. Informations sur l'installation de Rétropomme dans les nouveaux locaux.

Vulgarisation et cours : ateliers de confitures et visites de vergers pour les classes. En 2024, des ateliers seront mis en place pour des adultes également (récolte, préparation, stérilisation, mise en bocaux). Un groupe a déjà été créé. Il y a également la volonté de développer des cours sur la fermentation pour faire du cidre ou des alcools forts.

Informations sur l'installation de Rétropomme à Pierre-à-Bot : Boris Bachofen partage sa joie d'avoir déménagé et souligne le côté pratique d'être sur place pour les animaux. Il relève cependant la difficulté de déménager 17 ans de travaux administratifs dans des nouveaux locaux ! Il présente ensuite brièvement l'avancement des travaux dans la maison, qui seront effectués à un prix très avantageux.

Contrat pour la répartition des frais d'usage du domaine Pierre-à-Bot.

Le bâtiment a été reçu en l'état, très brut. Quelques travaux avaient été réalisés, il y a 30 ans, sans perspective durable. Pour une utilisation optimale des locaux pour les 3 partenaires, des travaux plus importants devaient être entrepris. Une partie sera payée par une augmentation des charges pour l'Association, l'autre partie par une demande de fonds à la Loterie Romande.

Le loyer du bâtiment demandé par la Ville se monte à 2'200/mois, prix favorable mais qui ne constitue pas moins une augmentation notable par rapport à la situation antérieure. La clé de répartition entre les trois organisations de Rétropomme est présentée dans le contrat avec la Ville de Neuchâtel, distribué à l'assemblée. Ainsi, l'Association paiera 500.-, la Fondation 500.- et l'exploitant (Boris Bachofen) 1'200. Le contrat est de 5 ans, renouvelable de 5 ans en 5 ans, mais dans une perspective d'une durée de 10-20 ans minimum.

Boris relate la belle collaboration avec la Ville au moment de signer le contrat. La Ville a donné carte blanche pour les aménagements prévus, mais elle n'en assumera pas les frais. Par ailleurs, les tentes peuvent être conservées alors qu'elles devaient être initialement démontées.

La location du verger et de la pépinière est assumée par l'entreprise de Boris. Pour éviter une comptabilité encore plus compliquée, il est établi que Boris Bachofen vend ses arbres « prêts à la vente » par forfait à Rétropomme. Au titre d'exploitant, il reçoit pour son entreprise les subventions de l'OFAG, dont bénéficient aussi les autres exploitants des vergers conservatoires.

6. Présentation du programme pour la suite de la saison.

- La rencontre autour des cerises prévue l'après-midi même (23 juin 2024) est compromise en raison de la dégradation des fruits par la mouche Suzuki. Mais un grand

choix de variétés sera présenté dans des barquettes pour satisfaire les amoureux de cerises.

- Visites prévues selon programme
- Marché à Sauvabelin
- Semaine du goût avec les classes
- Bourse aux arbres : 1'800 arbres à vendre !
- Travailler à améliorer la structure et l'ordre dans les bâtiments de Rétropomme

7. Divers.

Questions, réactions de l'assemblée.

- *Qu'est-ce qui manque pour le bon fonctionnement de l'Association dans le futur ?*

Pour assurer son bon fonctionnement à long terme, **Rétropomme** doit avant tout **consolider son comité**.

- **Philippe** est en recherche active d'une personne pour lui succéder à la présidence.
- Les postes de **secrétaire** et de **caissier** sont également à pourvoir.

Au-delà de la structure, l'association doit poursuivre l'ensemble de ses **activités fondamentales**, allant de l'**inventaire** à la **valorisation du patrimoine fruitier de Suisse romande**.

Boris Bachofen souligne l'importance d'impliquer le public dans les activités prévues et rappelle que la visibilité de Rétropomme est essentielle. Il est crucial que l'association **puisse continuer à être reconnue et valorisée** dans toute la Suisse romande.

- *Comment fonctionnera le magasin à la ferme ?*

L'horaire sera en continu et en self-service.

Sans autres remarques de la part de l'assemblée, Boris Bachofen clôt la séance et invite le public au brunch.

PV pris par Aurélie Gogniat, le 23 juin 2024